

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 05.03.2015**

### **DELIBERATIONS**

#### **Ramassage des encombrants :**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention avec l'Association Communautaire des Trois Rivières relatif au ramassage des encombrants sur la commune pour l'année 2015. Un passage annuel au prix de 0.70 € par habitant est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention. Le ramassage aura lieu le mardi 21 avril 2015.

#### **Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels**

Le Maire informe les membres du Conseil que le Code du travail (art R.4121-14) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « document unique ». Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

Le Code du travail stipule également que ce document doit être mis à jour :

- Au moins chaque année ;
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Le Maire propose de

-solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de la Côte d'Or pour la mise à jour du document unique,

-S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention,

-désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre la démarche, en l'occurrence M. Geoffrey CHAMPION.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte ces propositions,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche,
- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition des agents spécialisés du Centre de Gestion,
- Autorise le maire à signer le devis établi par le Centre de Gestion.

#### **Désherbage livres bibliothèque**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque municipale doivent être réformés pour les raisons

suivantes : mauvais état physique ou nombre d'exemplaires trop important au regard des besoins ou des capacités de stockage et de présentation, Décide de faire procéder au désherbage d'environ 500 documents (soit 10% de la collection).

Ces livres réformés seront sont cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou, à défaut, détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler. Monsieur Oger LUYT, responsable de la Bibliothèque, est chargé de mettre en oeuvre la politique de régulation des collections.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Avant restitution, par l'APRR à la commune, des voies qui aboutissent sur la RD 28C (dite route de Véronnes) et sur la RD974 (voie d'accès à l'aérodrome) il sera demandé l'établissement d'un état des lieux et la mise en place d'une convention d'entretien.
- Suite au concours organisé par l'office de tourisme, la décoration florale du bief de la commune a obtenu le deuxième prix du fleurissement dans la catégorie bâtiments publics.
- Monsieur Alain MILLOT a donné sa démission de chef du Centre de Première Intervention de Til-Châtel, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2015, pour cause de départ en retraite. Il sera remplacé par Monsieur Gérald MAIRET.
- Il est donné lecture du courrier du Président de l'amicale des sapeurs pompiers qui sollicite une subvention de 4000 euros afin de réaliser des travaux d'amélioration des locaux du Centre de Première Intervention, notamment les vestiaires et les sanitaires.
- Le Conseil Général fera procéder en 2015 à la réfection de la chaussée de la RD974 du rond-point jusqu'à l'ancienne brasserie.
- La commune adhèrera au groupement de commandes pour la fourniture de repas dans les restaurants périscolaires du territoire de la COVATI.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour l'accueil en classe de maternelle petite section d'un enfant domicilié à Dijon.
- Les travaux de construction du cabinet médical doivent débuter prochainement.
- L'acte relatif à l'achat de la parcelle AD449 rue de la Forge d'une contenance de 71m<sup>2</sup> a été signé.
- La commission communication se réunira prochainement afin de finaliser la mise en ligne du site internet de la commune.
- Plusieurs entreprises ont été consultées dans le cadre du projet de mise en place de systèmes de vidéo surveillance.
- Le cabinet *Plan de Vol* n'a pas encore remis son rapport définitif concernant l'étude Eco Village.
- Une lettre recommandée a été transmise au propriétaire de la parcelle AB194 afin qu'il soit procédé à l'évacuation des matériaux déposés de manière illicite.